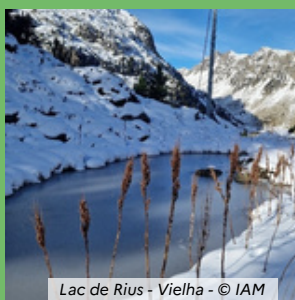


LA GESTION ÉQUILIBRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU : UN ENJEU VITAL FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



POURQUOI RECHERCHER LE BON ÉTAT DES EAUX ?

Des milieux aquatiques en bon état rendent à l'homme des services durables :

- ➔ Santé : eau potable, pêche et conchyliculture, baignade
- ➔ Environnement : préservation de la biodiversité, bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques
- ➔ Développement économique :
 - Eau de qualité pour l'industrie, le tourisme, l'agriculture
 - Création d'emplois non délocalisables
- ➔ Réduction des risques d'inondation : une rivière qui fonctionne bien, à qui on laisse de la place, réduit le risque d'inondation
- ➔ Qualité de vie et bien-être
- ➔ L'eau est une source de vie de plus en plus exposée au changement climatique.

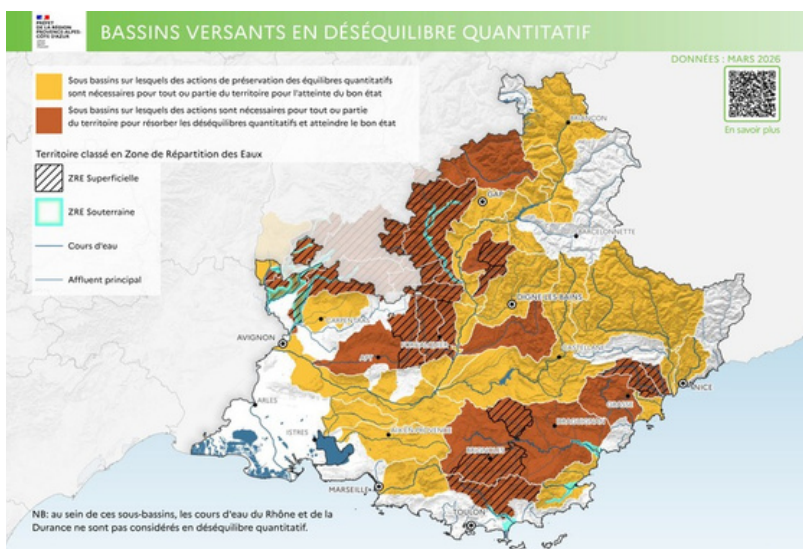


Les aménagements hydroélectriques (ex: Serre-Ponçon, Sainte-Croix), les canaux d'EDF, de Marseille et de Provence et les canaux agricoles permettent de transférer l'eau des montagnes vers les plaines littorales pour couvrir les besoins en irrigation, eau potable, besoins industriels et ceux nécessaires au maintien des milieux aquatiques.

LA GESTION ÉQUILIBRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau cherche à concilier le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques avec les différents usages anthropiques de l'eau (eau potable, irrigation, hydroélectricité, eau industrielle, pêche, loisirs) avec à la fois

- ✓ la préservation de sa qualité,
- ✓ la garantie de la capacité à satisfaire les usages,
- ✓ la protection contre les inondations.



RISQUES INONDATIONS ET SÉCHERESSE : TROIS OUTILS À VOTRE DISPOSITIONS !

Météo-France et le ministère de la transition écologique ont créés deux services d'avertissement en temps réel **gratuits** et **automatiques** :

- ➔ **APIC** : suivi en temps réel des précipitations en cours et service d'information leur caractère est exceptionnel
<https://apic-pro.meteofrance.fr/login/?next=/>
- ➔ **Vigicrues flash** : service d'information en cas de risque de crue rapide
<https://apic.meteofrance.fr/?ode=vf&area=fr&res=202604071400&lat=46.46813299215556&lng=3.9990234375000004&zoom=5>
- ➔ **VigiEau** : pour permettre aux différents usagers d'être informés des restrictions en vigueur
<https://vigieau.gouv.fr>
- ➔ **Bulletin de situation hydrologique (BSH)** :
<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/bulletin-de-situation-hydrologique-a16445.html>

INSCRIVEZ-VOUS !

LE FINANCEMENT DES POLITIQUES DE L'EAU EST NOTAMMENT ASSURÉ PAR :

- ➔ L'agence de l'eau Rhône - Méditerranée - Corse
- ➔ Les fonds européens, gérés par le conseil régional
- ➔ Les EPCI et collectivités



Siagne - Caillan - © IAM



GLOSSAIRE

CLE : commissions locales de l'eau

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

PGRI : plan de gestion des risques d'inondation

PGSZH : plan de gestion stratégique des zones humides

PLUi : plan local d'urbanisme communal ou intercommunal

PTGE : projet de territoire pour la gestion des eaux

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SRADDET : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Directive Cadre sur l'Eau
- Directive Inondation

Leurs documents d'application et d'orientation :

- Plan « Eau » pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2022-2027)
- Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique



CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- ➔ AUPRÈS DE VOTRE DDTM
- ➔ AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MEDITERRANÉE-CORSE
- ➔ OFB

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Biodiversité, Eau et Paysages



sbep.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

QUELQUES CLÉS D' ACTIONS POUR UNE GESTION DURABLE ET CONCERTÉE :

Prendre connaissance du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) constitue la première étape.

Ce document, co-construit avec les acteurs et les élus du bassin Rhône Méditerranée, fixe les grandes orientations pour une gestion durable de l'eau à l'échelle des différents bassins versants.

- ✓ Le SAGE en est sa déclinaison locale. Les collectivités et EPCI participent à son élaboration au sein des CLE
- ✓ L'eau est indissociable de l'aménagement des territoires. La prise en compte des ressources en eau et de leur disponibilité est un axe majeur à prendre en compte dans les documents d'urbanisme SCOT, PLU et PLUi en compatibilité avec le SDAGE.
- ✓ Ressource en eau et changement climatique : les projets de territoire pour la gestion des eaux (PTGE) sont des démarches territoriales permettant d'évaluer les enjeux et de définir une répartition de la ressource au regard des besoins des milieux aquatiques et des différents usagers en anticipant les effets du changement climatique.
- ✓ A travers la gestion de l'eau potable et le traitement des eaux usées, les communes et les EPCI ont compétence pour garantir une eau de qualité et limiter les pollutions
- ✓ Les compétences de la GEMAPI, relevant des intercommunalités, concernent :
 - l'aménagement des bassins versants ;
 - l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
 - la défense contre les inondations et contre la mer ;
 - la protection et la restauration des zones humides.
- ✓ En assurant un suivi sanitaire régulier pour garantir la sécurité des usagers et la salubrité, les communes garantissent la qualité des eaux de baignades



La Durance à Sisteron - © Der Dilettant - Fotolia.com



<https://apic.meteofrance.fr/?mode=apic&area=fr&res=202604071415&lat=46.46813299215556&lng=3.9990234375000004&zoom=5>



<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>